

N° CRISTAL 0 969 39 40 50

Tous les services auxquels vous avez droit sont sur :

PATRIMOINE
Autorisation de servitudes

Instructeur : GONNET
Email : permisdeconstruire@eauxdemarseille.fr

Commune : SEPTEMES-les-VALLONS

Dossier N° : PC 013 106 25 00017
Nom du pétitionnaire : SAS CENTRALE PV FRANCE - BOUKEBBOUS SOFIANE
Adresse du pétitionnaire : 11 COURS GAMBETTA - 13100 AIX EN PROVENCE
Nature des travaux : CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Adresse des travaux : CHEMIN DU VALLON D'OL

DOSSIER INCOMPLET

Document(s) ci-joint à compléter:

Autorisation d'ouverture de tranchée et régularisation de servitude, pour les parcelles :

- .
- .

Autorisation(s) de passage en tréfonds, pour les parcelles(non exhaustif):

- .
- .
- .
- .

voir note explicative ci-après

Courrier d'engagement de régularisation de servitude de tréfonds à nous retourner signé.

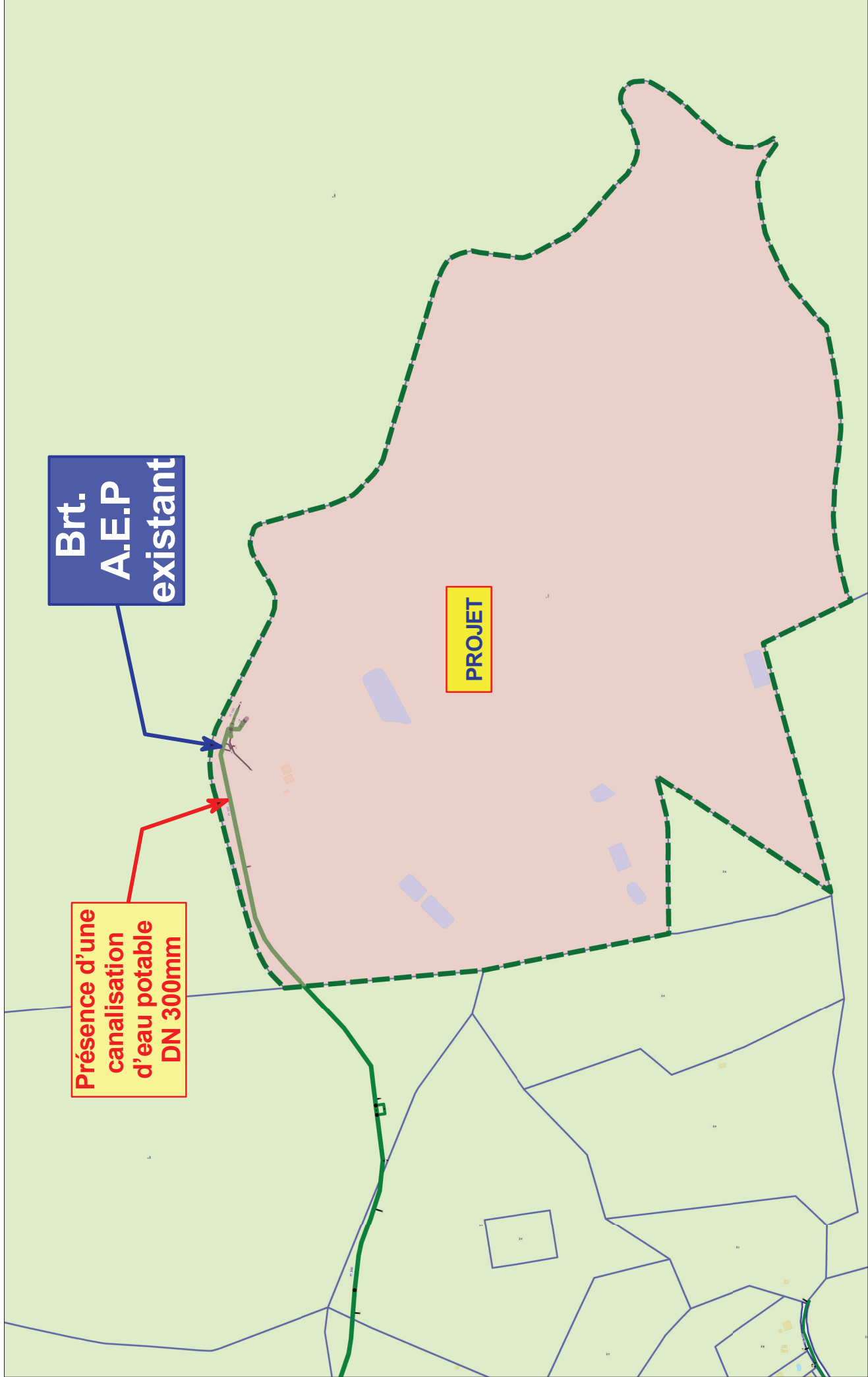
Présence d'une canalisation AEP DN 300mm dans l'emprise parcellaire du projet.

Un alignement de ce réseau sera effectué par une entreprise mandatée par nos services

DATE : 03/09/2025
SIGNATURE : S /C. . MEYER



La position des conduites et de leurs ouvrages annexes est schématisée et non représentative de la réalité sur place.



RÉGULARISATION DE SERVITUDES

Je soussigné, M. SAS CENTRALE PV FRANCE - BOUKEBBOUS SOFIANE

domiciliées 11 COURS GAMBETTA - 13100 AIX EN PROVENCE

propriétaire des parcelles AV 2100 - AV 2096 - AV 2101

située au CHEMIN DU VALLON D'OL

Déclare m'engager à régulariser les servitudes de tréfonds correspondant à la présence

d'une canalisation d'eau potable au droit de la parcelle citée ci-dessus.

Cela implique de signer le ou les procès-verbaux de constitution de servitudes ainsi que le ou les actes notariés qui en découlent à titre gratuit. J'ai bien pris connaissance que ces pièces me seront ultérieurement soumises et que les frais seront à la charge de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Fait à

Le

Signature(s)